



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 24753

Numéro SIREN : 441 272 457

Nom ou dénomination : 7 RUE DU GENERAL FOY

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2015 sous le numéro de dépôt 105461



1510555401

DATE DEPOT : 2015-11-16

NUMERO DE DEPOT : 2015R105461

N° GESTION : 2014B24753

N° SIREN : 441272457

DENOMINATION : 7 RUE DU GENERAL FOY

ADRESSE : 32 rue des Mathurins 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2015/10/14

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

DB 14/10/15 AU



10524753

7 RUE DU GENERAL FOY

Société par actions simplifiée à capital variable
Capital minimum de 37.000 euros
Siège social : 32 rue des Mathurins – 75008 Paris
RCS Paris 441 272 457

Céline DÉRVIN
Contrôleur des
Finances Publiques

Enregistré à : S I E 8 EME EUROPE-ROME POLE ENREGISTREMENT
Le 13/11/2015 Bوردreau n°2015/3 756 Case n°41
Dureté : 500 e
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent des impôts
Pénalités :
Est 17068

PROCÈS - VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 14 OCTOBRE 2015

La société TRIUVA Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH, société de droit allemand, dont le siège social est à THE SQUAIRE 18 – Am Flughafen – 60549 Frankfurt am Main, immatriculée au Registre du Commerce, Section B du Tribunal d'Instance de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRB 91062,

Associé unique ("Associé Unique") de la société 7 rue du Général Foy, société par actions simplifiée au capital variable, dont le siège social est 32 rue des Mathurins à Paris (75008), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 441 272 457 (la "Société"),

détenant à ce titre l'intégralité du capital social de la Société, a pris les décisions qui suivent.

En présence de Madame Irmgard Linker, président de la Société qui préside la présente assemblée (le "Président").

L'Associé Unique déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président ;
- Augmentation de capital de la Société d'un montant de 1.500.000 euros par création d'actions nouvelles émises au pair ,
- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital;

L'Associé Unique déclare avoir été mis en possession des documents suivants :

- Projet des décisions ;
- Rapport du Président ;
- Statuts certifiés conformes de la Société.

Signature

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et constaté que le capital social était intégralement libéré, décide d'augmenter ledit capital d'un montant de 1.500.000 euros par l'émission de 15.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 euros chacune, émises au pair, et à libérer en totalité lors de la souscription par versement d'espèces.

En conséquence, le capital social sera ainsi porté à 2.550.000 euros, composé de 25.500 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires ; elles seront assimilées aux actions anciennes dès leur création et jouiront des mêmes droits que celles-ci à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée par l'émission du certificat de dépôt des fonds correspondant à tout ou partie du montant de l'augmentation de capital sur le compte ouvert au nom de la Société dans les livres de CommerzBank.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique constate :

- qu'il a signé le bulletin de souscription en date du 8 octobre 2015 ;
- qu'il a d'ores et déjà libéré le montant de l'augmentation de capital décidée dans la précédente décision, à savoir la somme d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €), par apport en numéraire ainsi qu'il ressort du certificat de dépôt des fonds émis par la banque Commerzbank en date du 13 octobre 2015; et
- qu'en conséquence, l'augmentation de capital de la Société est régulièrement et définitivement réalisée.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

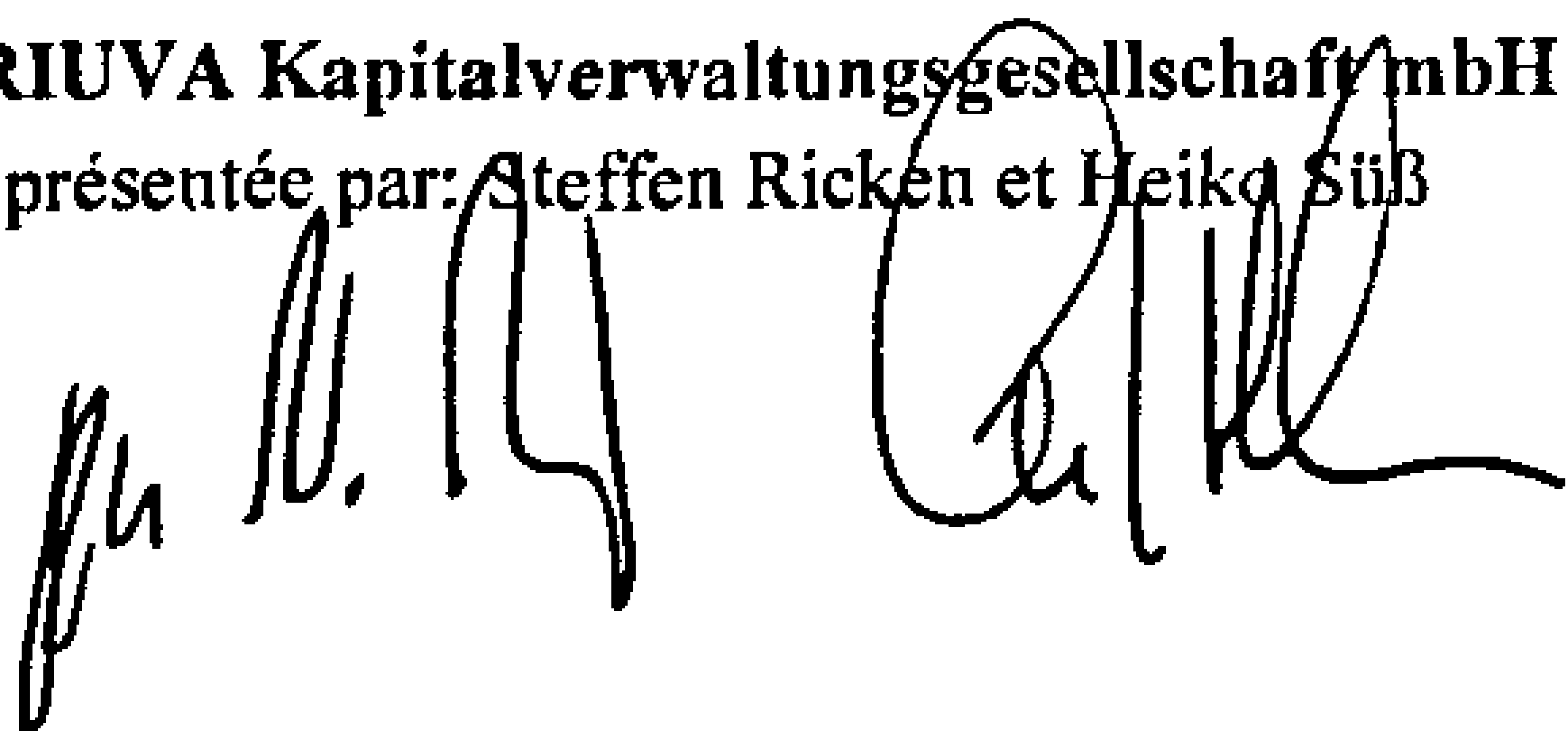
* *

*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et le Président et répertorié dans le registre tenu à cet effet.

En 5 exemplaires (un pour l'Associé Unique, un pour la Société et trois pour les formalités).

TRIUA Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
Représentée par: Steffen Ricken et Heiko Stüb



Président
Madame Irmgard Linker

